

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 20/09/2022

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS**

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E22000101 / 86

M. le Maire
COMMUNE DE BRIZAMBOURG
Mairie
10 rue Docteur Grand
17770 BRIZAMBOURG

Dossier n° : E22000101 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



Objet : la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Brizambourg

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Philippe THIERY, demeurant 108 BD de Lattre de Tassigny, ROYAN (17200) (tel : 06 78 52 17 75 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



La greffière,


Christelle Robin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

16 septembre 2022

N° E22000101 /86

LA PRÉSIDENTE
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 13 septembre 2022, la lettre par laquelle le maire de la commune de Brizambourg demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur :

la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Brizambourg ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et L. 153-41 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe Thiery, demeurant 108 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à Royan (17200), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Brizambourg et à Monsieur Philippe Thiery.

Fait à Poitiers, le 16 septembre 2022

La Présidente,

Pour expédition conforme

La greffière,



Christelle Robin

signé

Sylvie Pellissier